

COMPTE RENDU DU RENDEZ VOUS  
AVEC LES ASSOCIATIONS MEMBRES DU CADEB LE 21JUN 2016

Participaient à ce rendez vous, sous la présidence de M. Stéphane Grauvogel, Sous-Préfet de Saint Germain en Laye :

- Paulette Menguy : Présidente du CADEB
- Philippe Leroy : Réseau Vélo 78
- Anne Bernard : ADREC
- Emmanuelle Wicquart : Bezons Environnement
- Marie-Françoise Darras : Forum et projets pour le Développement Durable
- Agnès Benne : Natur'ville à Sartrouville
- Jean-Paul Mayant : Quartier de la Plaine à Sartrouville
- Jacques Lauvinerie : Riverains du quartier de la mairie à Sartrouville
- Jean-Claude Parisot : Riverains du quartier de la mairie à Sartrouville
- Gérard Moulin : Voisins-voisines à Houilles
- Pierre Flahaut : Voisins-voisines à Houilles
- Arlette Staub : Comité du vieux pays à Sartrouville
- Jacques Firmin : Aménagement et environnement de la boucle
- Gilles-Charles Canard : Conférences carillonnes- Carrières sur seine
- Emmanuel Fruchard : Ligue contre la violence routière des Yvelines
- Laurence Ledoux : Maisons Laffitte développement durable
- Jacques Perdereau : Qualité de vie de la Borde à Montesson
- François Arlabosse : Racine Louveciennes
- François Kremper : Racine Louveciennes
- Patrick Bayeux : Seine Vivante
- Nancy Renaud : Secrétaire Générale Sous-Préfecture de Saint Germain en Laye
- Françoise Briand : Chef du bureau de l'Aménagement et du Développement Durable
- Cécile Vezat : Bureau de l'Aménagement et du Développement Durable

\* \* \*

Le CADEB remercie M. Grauvogel car c'est la première fois que les représentants de l'ensemble des associations membres du CADEB sont reçus par un sous-préfet.

## Questions d'ordre général

### 1. Rôle du Sous-Préfet dans l'arrondissement

#### a) *rôle du Sous-Préfet*

Le Sous Préfet assiste le Préfet dans l'accomplissement de sa mission. Il assure la continuité et la représentation de l'État dans une circonscription ou pour un domaine spécifique relevant d'une priorité nationale. Il veille, sous l'autorité du Préfet, à l'application des textes législatifs et réglementaires et à la mise en œuvre des directives du gouvernement.

Sous l'autorité du Préfet, le Sous-Préfet :

- assure la permanence, la continuité de l'État et de sa représentation,
- garantit le fonctionnement de la vie démocratique, des libertés publiques et de l'expression des citoyens. La délivrance des titres et la lutte contre la fraude participent également de cette mission,
- garantit la sécurité et l'ordre public,
- gère les crises,
- garantit l'utilité publique en assurant une fonction d'arbitrage,
- assure les relations avec les collectivités locales et met en œuvre le contrôle de légalité,
- pilote l'action interministérielle et coordonne les politiques publiques,
- met en œuvre les politiques d'immigration et d'intégration,
- assure une régulation de la vie économique et sociale.

#### b) *Priorité de l'État dans l'arrondissement de Saint Germain en Laye*

Le Sous-Préfet rappelle que les priorités de l'Etat sont différentes selon les départements, concernant l'arrondissement de Saint Germain en Laye les priorités sont :

- la construction de logements et majoritairement des logements sociaux notamment dans la boucle de Seine
- les dossiers d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement
- la lutte contre l'insécurité (terrorisme, radicalisation)
- la politique de la ville (Chanteloup les Vignes, Sartrouville, Achères.....)

### 2. Les inondations

► M. Perdereau : Les riverains du quartier de la Borde se plaignent de la manière dont la municipalité a géré la crue du mois de juin et précise que cela s'est traduit par une mise à disposition de 6 parpaings par maison. Les riverains auraient aimé être informés au préalable et regrettent ce manque d'anticipation.

Le Sous-Préfet répond que le maire de Montesson s'est sans cesse tenu informé de la situation et qu'il a pris toutes les dispositions nécessaires. Il rappelle que les pompiers et les communes ont été performants et bien coordonnés. Il se déclare intéressé par les résultats du retour d'expérience entre les riverains et la mairie organisé prochainement par le maire de Montesson. Au vu de cet évènement, le sous-préfet incite les communes à adopter un plan de sauvegarde.

► M. Parisot soulève également le problème du dysfonctionnement des transformateurs durant cet incident.

Le sous-préfet indique que le préfet a eu connaissance de la situation et que l'information a été remontée auprès d'ERDF.

### 3. Urbanisme :

Depuis la loi sur la décentralisation de 1982, les Plans locaux d'urbanisme sont communaux ou intercommunaux.

*Comment l'Etat intervient-il dans les procédures?*

1. L'Etat intervient à différents stades de la procédure (envoi du Porter à Connaissance, réunion des personnes publiques associées, avis des services de l'Etat avant enquête publique, contrôle de légalité sur le document approuvé....)
2. Si le PLU ne respecte pas les différents textes (SCOT, SDRIF, ALUR....) l'Etat peut déférer le PLU de la commune.

*Rôle de l'autorité environnementale*

Le décret du 27 avril 2016, vise à renforcer l'indépendance des décisions et avis rendus par les autorités environnementales locales : la fonction d'autorité environnementale pour les plans et programmes relèvera désormais d'une mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), alors qu'elle était exercée par les préfets de région, ou de département selon les plans et programmes.

Les avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site de la DRIEE.

Comme pour toute décision administrative, trois voies de recours sont possibles :

- un recours gracieux auprès de l'autorité qui a pris la décision, c'est-à-dire l'autorité environnementale ;
- un recours hiérarchique auprès de Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif.

*Construction de logements sur le site de Villevert*

► M. Kremper souhaite connaître la position de l'Etat sur le nombre de logements qui seront réalisés sur le site, car pour l'instant les chiffres sont fluctuants.

Le Sous Préfet précise que le PLU de Louveciennes contenant une OAP sera arrêté en septembre. Compte tenu de son ampleur et surtout de sa situation géographique, l'enjeu de projet d'aménagement intéresse également les communes limitrophes.

Sans Villevert, la commune aura des difficultés à remplir son objectif SRU.

En septembre on saura précisément ce que la mairie envisage de faire, et l'Etat fera connaître son avis.

Par ailleurs, sur le volet commercial, la CDAC sera consultée.

► Mme Bernard "association ADREC de Chatou": la construction de tout petit programme de logements permet elle 100% de logements sociaux?

Le Sous-Préfet précise qu'un tel projet est tout à fait réalisable.

► Mme Bernard constate que même si la loi d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est appliquée à l'intérieur des programmes neufs, elle ne répond pas complètement aux besoins notamment aux abords des immeubles, (rue, trottoir).....

Le Sous-Préfet précise que l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales impose la création, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, la mise en place d'une commission communale pour l'accessibilité (CCA). Les maires se préoccupent beaucoup de cet aspect cependant la mise en place d'aménagements extérieurs prendra du temps en raison du coût élevé.

#### 4. CIN Franges de la plaine de Montesson

Le projet d'aménagement du territoire de la plaine de Montesson est une opération complexe devant concilier la pérennisation des espaces agricoles de la plaine avec une production de logements suffisamment conséquente pour que les communes concernées (Montesson, Carrières-sur-Seine et Sartrouville) puissent répondre aux obligations TOL, SRU, PLHi ...à l'horizon 2030.

Des discussions actuellement en cours portent sur :

- la définition du périmètre agricole
- la ZAC de la Borde
- la question des logements qui se feront à Montesson, par densification, compte tenu du retour des 4 hectares de la ZAC à l'agriculture
- les équipements et les activités

Il est précisé que le CIN est un contrat à caractère politique.

#### 5. Tangentielle Ouest :

► M. Fruchard : Dans la phase 1 de la TGO, et tout particulièrement sur la virgule de Saint Germain, (de Saint germain grande ceinture à Saint Germain RER), la ligue contre les violences routières des Yvelines s'inquiète des risques de collision entre le futur tram-train et les véhicules des voies traversée: RD184 ,RD190, RD284 et RD157. L'association s'interroge sur l'existence d'une étude concernant ces risques.

Les services du STIF se proposent de rencontrer les associations pour faire un point sur leurs interrogations. La Sous-Préfecture transmet au Cadeb les coordonnées des interlocuteurs du STIF.

#### 6. TGN :

Une enquête publique est en cours.

La région n'a pas le financement pour ce projet, qui n'est plus considéré comme prioritaire dans le contrat plan Etat/Région.

#### 7. Plan action mobilité active :

La PAMA a été mis en place par le ministère du transport en 2014 et comprend 25 mesures.

► M. Leroy, Réseau vélo 78, indique que certaines communes proposent des aménagements pour la circulation douce alors que d'autres ne se sentent pas concernées par ce dispositif.

Le décret de 2014 permet-il d'emprunter un sens interdit pour les cyclistes?

Le Sous-Préfet précise que le plan action mobilité active relève de la compétence du maire et que l'Etat ne peut rien imposer aux communes.

Concernant le double sens cyclable (DSC) il devient la règle générale dans toutes les voies à sens unique limitées à 30 Km/h ou moins en revanche il n'existe pas pour les aires piétonnes et les voies simplement limitées à 30 Km/h.

Exceptionnellement, sur certaines voies en sens unique où la vitesse est limitée à 30 Km/h au moins, les maires peuvent maintenir le sens unique y compris pour les cyclistes. Pour cela, un arrêté de police de circulation justifiant cette décision devra être pris. Cette règle se traduit par l'absence de panneau "sauf vélo" sous le panneau sens interdit.(voir décret partage de la voirie annexé).

Réseau vélo 78 a répertorié les communes qui présentent un PAMA.

#### 8. Passerelle EOLE

Dans le cadre du projet Eole, une passerelle piétons /vélos entre Houilles, Bezons et Nanterre paraît nécessaire pour le franchissement de la seine. Aujourd'hui se pose le problème du financement et du portage du projet.

C'est un choix de priorité des élus et des deux départements concernés.

SNCF Réseau rencontrera toutes les associations d'environnement d'ici quelques jours.

#### 9. Rencontre CADEB/commissariat de Sartrouville

► M. Parisot précise que le CADEB avait instauré une rencontre annuelle avec le commissaire de Police de Sartrouville pour faire un point sur différents sujets. Il demande si ces rendez vous peuvent être réitérés avec le nouveau commissaire.

Le Sous-Préfet considère que rien ne s'oppose à ces échanges cependant compte tenu du contexte actuel il pense qu'il est préférable d'attendre la rentrée.

► Mme Staub, comité du vieux pays à Sartrouville, relève de gros problèmes d'insécurité au sein du quartier Vieux-Pays- Le Fresnay à Sartrouville. Depuis de nombreuses années, la sécurité de la Place Nationale est difficilement assurée. (trafic de drogue, violence...)

Mme Renaud indique que les problèmes de ce quartier sont bien connus des services de Police et de la mairie. Des projets sont actuellement à l'étude afin de le désenclaver et le rendre plus attractif.

\* \* \*

Avant de clore ce rendez vous, le Sous Préfet prend note que le CADEB fêtera ses 20 ans d'existence le dimanche 25 septembre 2016 au Parc Départemental de Montesson.

Signé

Stéphane GRAUVOGEL